



Saisie des vœux d'affectation post 3ème

publié le 02/06/2020

Mesdames, Messieurs,

Dès le vendredi 29 mai au matin, vous aurez accès dans l'onglet **Orientation** des Téléservices à la décision d'orientation du conseil de classe de votre enfant.

1) Si un avis favorable a été prononcé, vous pourrez après avoir coché la case "j'ai bien pris connaissance de l'avis définitif du conseil de classe" vous rendre dans l'onglet **Affectation post-3ème** afin d'y saisir les établissements et filières souhaitées, en cohérence avec l'avis favorable. **Vous aurez jusqu'au 8 juin pour effectuer cette démarche.**

Un document illustrant le fonctionnement de l'onglet Affectation post-3ème a été mis à disposition dans l'onglet ORIENTATION de lcart (classe, données, ORIENTATION) et joint à ce message (en bas de page).

2) Si **aucun avis favorable n'a été prononcé**, vous devrez après avoir coché la case "j'ai bien pris connaissance de l'avis définitif du conseil de classe" **prendre immédiatement contact avec le secrétariat du collège pour avoir un entretien avec le chef d'établissement.** A l'issue de cet entretien, si un désaccord persiste, vous aurez la possibilité de faire appel de la décision.

Cordialement,

L'équipe de direction

Document joint

 [guide_teleservice_affectation_post_3eme](#) (PDF de 2.9 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.